



Ma caisse de retraite complémentaire me demande un trop perçu

Par **DdB000**, le **12/11/2016** à **17:02**

Bonjour,
Ma caisse de retraite complémentaire, Carsat Bretagne, me demande de rembourser un soi-disant trop perçu, dû une suspension de la majoration du minimum contributif du 01/05/2014 au 30/04/2016. Leur versement est passé de 47€ à 10€ par mois, au 30/04 au lieu du 01/05, donc.
Est-ce normal de payer leur erreur ? Il me demande de leur rembourser 579,93€ en 11 versements, en me précisant que j'ai bénéficié d'une remise de 20%!!!!
Je précise que je ne suis pas imposable et que mon épouse a dû démissionner de son travail pour un problème physique non reconnu par le médecin de travail.
Que puis-je faire pour éviter ce remboursement ?
Merci d'avancernAndré

Par **amajuris**, le **12/11/2016** à **18:48**

bonjour,
si le trop perçu est avéré, votre caisse de retraite peut vous réclamer le remboursement même si c'est eux qui ont fait l'erreur.
imaginez que ce soit le contraire, que vous ayez trop payé y compris par votre faute, vous réclameriez à juste raison le remboursement.
salutations

Par **Visiteur**, le **12/11/2016** à **21:22**

Bonsoir,
Votre seule possibilité d'être exonéré de remboursement aurait été le dépassement d'un délai...
2 ans à compter de la dernière mensualité payée.